

Extrait du procès-verbal

Délibération du Comité syndical

Séance du 21 mars 2024
(Salle Alphonse Haag - Scherwiller)

— Membres en exercice : 51 — Membres titulaires absents/excusés : 20
— Présents ou remplacés : 36 — Procurations : 09

DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



9. Renouvellement d'une convention d'objectifs pour la période 2024-2025 avec la Maison de la Nature du Ried dans le cadre de la « Fabrique à projets à utilité territoriale Alsace centrale »

RÉSUMÉ

En 2022, La Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale (MNRAC) a sollicité le Pôle d'équilibre Territorial et rural Sélestat Alsace centrale (PETR) dans le cadre du financement de l'initiative « Fabrique à projets à utilité territoriale Alsace centrale » (FàP) qui a pour objectif de « Mobiliser les acteurs et ressources du territoire pour inventer, construire et développer l'ECONOMIE CIRCULAIRE en Alsace centrale ».

Le développement de l'économie circulaire est un des deux piliers de la démarche « Accélérateur de transitions », issu du partenariat ADEME-État-Région en Grand Est.

Une première convention avec la Maison de la Nature du Ried en partenariat avec Ecooparc et France Active pour la période 2022-2023 a permis l'émergence et l'accompagnement de quatre groupes de travail sur des thématiques diversifiées comme la valorisation des déchets bois, le réemploi du verre, le réemploi du carton, et la réparation vélo.

La présente délibération vise à poursuivre la démarche engagée et apporter un nouveau soutien financier pour la période 2024-2025.

I. RAPPORT

Le territoire d'Alsace centrale est impliqué de longue date dans la transition écologique, énergétique et solidaire. Un exemple récent est l'engagement volontaire des quatre communautés de communes membres du PETR Sélestat Alsace Centrale dans la démarche « Accélérateur de transitions » (AT), chacun d'entre elles s'engageant sur un volet différent en adéquation avec les besoins de son territoire et dans un souci de complémentarité :

- la communauté de communes de Sélestat, sur la mobilité,
- la communauté de communes du Ried de Marckolsheim, sur l'alimentation,

- la communauté de communes de la Vallée de Villé, sur l'adaptation au changement climatique (eau, forêt),
- la communauté de communes du Val d'Argent, sur la maîtrise de l'énergie.

Accélérateur de transitions permet aux EPCI de s'engager dans une *démarche transversale, climat – air – énergie et économie circulaire* en appliquant le processus d'amélioration continue basé sur les *outils de transition écologique de l'ADEME*. Les *référentiels de la transition écologique* utilisés comme cadre structurant sont constitués du *label Climat Air Energie* (anciennement Cit'ergie) et du *label économie circulaire*.

En Alsace centrale, le SMICTOM est fortement impliqué dans le *référentiel économie circulaire*. Il souhaite favoriser l'engagement des acteurs du territoire dans la démarche. L'initiative de la *Fabrique à projets* marque un pas supplémentaire dans cette direction.

La Fabrique à projets Alsace centrale

L'économie circulaire vise à « augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et de diminuer l'impact [de la production ou du service] sur l'environnement tout en développant le bien être des individus » (ADEME) et ceci « à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services) ».

Pour développer ce volet de l'économie, trois structures de l'Alsace Centrale se sont associées pour penser « La Fabrique à projets » : la Maison de la Nature du Ried de l'Alsace Centrale, France Active Alsace et Ecooparc.

Les objectifs de la *Fabrique à projets* sont de créer des activités économiques et des emplois en réponse aux enjeux de la transition écologique sur le territoire du PETR.

Il s'agit dans un premier temps de faire émerger des idées de projets dans le champ de l'économie circulaire, puis d'accompagner la mise en œuvre des idées jusqu'à leur réalisation. Pour favoriser l'émergence d'idées il a été prévu de faire un travail de sensibilisation et de mobilisation des acteurs du territoire, notamment à travers une montée en compétences des acteurs, l'échange et le développement des connaissances sur le sujet.

Suite à une phase d'émergence de projets entamée en 2022, quatre groupes de travail thématiques ont été constitués :

- Favoriser le réemploi des contenants en verre,
- Réemployer le carton,
- Transformer les déchets bois en ressources,
- Favoriser la réparation et le réemploi dans la filière cycle.

De février à octobre 2023, les acteurs du territoire se sont mobilisés sur ces quatre thématiques. Chacune a fait l'objet d'un accompagnement spécifique (réunions collectives, rencontres, visites inspirantes) qui a permis de définir des contours possibles de projets d'économie circulaire.

La nouvelle convention pour la période 2024-2025 vise à consolider la démarche sur 12 mois dans les thématiques suivantes :

- Favoriser le réemploi des contenants en verre,
- Réemployer le carton,
- Favoriser la réparation et le réemploi dans la filière cycle.

La thématique « Transformer les déchets bois en ressources » fait l'objet d'un accompagnement spécifique de l'ADEME

Pour un accompagnement sur 12 mois, un budget prévisionnel de 37.000 € est nécessaire. LE PETR est sollicité à hauteur de 25 900€ en complément d'un accompagnement de la Région Grand Est dans le cadre du programme « La Fabrique à Projet d'utilité territoriale ».

Contributions financières potentielles

Budget prévisionnel	Recettes	Budget prévisionnel	Dépenses
Région Grand Est	11 100	Ingénierie dédiée	
PETR/EPCI	25.900€		
Total recettes	37.000€	Total dépenses	37.000€

Le financement

Il est proposé un portage unique et une subvention de 25 900 € par le PETR avec la mise en place d'une convention financière bipartite entre le PETR et la Maison de la Nature pour apporter son soutien au nom de tous ses membres à la « Fabrique à projets d'utilité territoriale ».

Un premier versement de 12 950 € correspondant à 6 mois de mission sera effectué après adoption de la délibération sur le budget de 2024. Un second versement correspondant à 3 mois de mission, soit 6 475 €, sera effectué au mois de décembre 2024. Le reliquat, soit 6 475 €, sera versé à la fin de la mission en avril 2025.

Cette démarche sera menée sur le territoire des quatre intercommunalités du PETR. La répartition financière se fera donc entre les quatre EPCI selon la clé de répartition habituelle.

II. **DECISIONS**

Il est demandé au Comité syndical,

Sur avis favorable du Bureau syndical du 11 mars 2024,

- Vu** la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, notamment son article 9.1 ;
- Vu** les statuts du PETR, lequel est notamment compétent pour mettre en œuvre pour le compte de ses communautés membres ainsi que ses communautés partenaires des actions en matière de transition écologique, d'environnement et de développement économique ;
- Vu** le courrier de la Maison de la Nature portant demande de soutien financier ;

Considérant l'intérêt pour le PETR Sélestat Alsace Centrale de soutenir l'accompagnement de porteurs de projets sur son territoire à travers l'octroi d'une subvention de 25 900 € à la Maison de la Nature pour atteindre les objectifs de la transition écologique et du développement durable ;

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER l'adoption d'une convention d'objectifs avec la Maison de la Nature du Ried dans le cadre de la « Fabrique à projets à utilité territoriale Alsace centrale »,

D'APPROUVER le financement du programme partenarial à hauteur de 19 425 € sur 2024 et 6 475 € en 2025,

D'INSCRIRE les crédits correspondants à l'article 611 « contrat de prestation de service » et de mobiliser les crédits nécessaires au budget 2024,

D'AUTORISER le Président à signer la convention financière ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

D'AUTORISER le Président à mener l'ensemble des actions pour mettre en œuvre cette convention.

Philippe WOTLING, Catherine GREIGERT et Bertrand GAUDIN ne prennent pas part au vote.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Nom – Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à
BARBIER Patrick	Présent	
Communauté de communes de Sélestat		
Titulaires		
ADONETH Luc	Présent	
ANDREA Charles	Présent	
DELSART Patrick	Présent	
DESAINTQUENTIN Philippe	Présent	
DIGEL Denis	Absent	
DUSSOURD Yves	Absent	
ENGEL Robert	Présent	
HIRTZ Sylvie	Présente	
HORNBECK Nadège	Absente	
MUHR Virginie	Présente	
RISCH Claude	Présent	
SCHALLER Claude	Présent	
SCHEIBLING Philippe	Présent	
SCHEUER Tania	Absente	SCHALLER Claude
SCHLEIFER Christian	Absent	
SOHLER Olivier	Absent	SCHEIBLING Philippe
WIRA Michel	Absent	
WOTLING Philippe	Présent	
Suppléants		
CLAVER Michèle	Absent	
GAUDIN Bertrand	Présent	
HOLZMANN Yves	Présent	
MORIS Olivier	Absent	
OBERLE Fabienne	Absent	
RENAUDET Michel	Absent	
Communauté de communes de la Vallée de Villé		
Titulaires		
BUHL Patrick	Présent	
ESCHRICH Emmanuel	Présent	
JANUS Serge	Présent	
MEYER Alain	Absent	JANUS Serge
PIELA Jean-Pierre	Absent	
PFANN Lionel	Présent	
SCHMITT Bernard	Présent	
UHLERICH Marie-Odile	Présente	
WALSPURGER Yvette	Présente	

Suppléants		
DAVID Joffrey	Absent	
DUCORDEAUX Marie-Line	Absent	
DEBAUCHEZ Gérard	Absent	
HAESSLER Christian	Absent	
HOULNE Monique	Présente	
KRAUTH Alexandre	Présent	
MANGEOLLE Abel	Présent	
MULLER André	Absent	
WITZ Jean-Marc	Absent	
Communauté de communes du Ried de Marckolsheim		
Titulaires		
BUTSCHA Michel	Présent	
FOISSIER Sébastien	Présent	
GREIGERT Catherine	Présente	
JEHL Alex	Absent	
KEMPF Denise	Présente	
KLIPFEL Martin	Présent	
KLOTZ Mathieu	Présent	
KNOBLOCH Christophe	Présent	
LAUFFENBURGER Mathieu	Présent	
MEMHELD Christian	Absent	BARBIER Patrick
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	Absent	GREIGERT Catherine
SCHWEIN Noël	Absent	
SCHWOERER Sébastien	Absent	BUTSCHA Michel
VOEGELI Jean-Michel	Absent	
VOGEL Camille	Absente	
Suppléants		
BERGER Mickaël	Absent	
BLATZ François	Absent	
GRISS Vincent	Absent	
ROHMER Clément	Absent	
NEEFF Anne Marie	Absente	
ULRICH Anne-Lise	Absente	
Communauté de communes du Val d'Argent		
Titulaires		
BURRUS Jean-Marc	Absent	PETIT Denis
FRECHARD Jean-Luc	Présent	
FREYBURGER Eric	Absent	
GOETTELMAHNS Thomas	Présent	
HESTIN Noëlie	Absente	ROUSSEL Nathalie
ORSATI Régine	Absent	FRECHARD Jean-Luc
PETIT Denis	Présent	
ROUSSEL Nathalie	Présent	
Suppléants		
FORCHARD Christiane	Absente	
RUSTENHOLZ Thomas	Absent	

Pour extrait conforme,
Sélestat, le 25 mars 2024

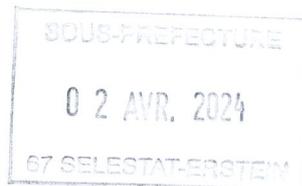
Le Secrétaire de séance
Jean-Luc FRECHARD

Le Président,
Patrick BARBIER
p.d. le Directeur général des services, Philippe
STEEGER



Transmis au représentant de
l'Etat dans le département :

Affichée le : - 2 AVR. 2024



La présente délibération, à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.